



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11992
23 février 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 23 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, je me réfère aux communications que vous a adressées le Ministre sud-africain des affaires étrangères, les 22 janvier (S/11938), 5 février (S/11970) et 13 février derniers (S/11980), communications dans lesquelles il fait allusion aux problèmes des "réfugiés" et des "personnes déplacées" en Angola et prétend, faisant preuve d'un cynisme aussi maladroit que vain, tromper l'opinion publique et dissimuler les actes d'agression totalement illégitimes commis par les autorités racistes contre les peuples de l'Angola et de la Namibie et les masquer sous le couvert de préoccupations "humanitaires".

Le monde entier - et les peuples africains en particulier - connaît la véritable nature du régime de Pretoria et la brutalité avec laquelle il traite les populations africaines et on sait donc l'importance que l'on peut attacher à ces grossières allégations. Nul n'ignore que ce régime est fondé sur l'exploitation la plus éhontée des masses africaines vivant sur le territoire sud-africain, auxquelles on a imposé l'infâmie de l'apartheid. Animées du même désir d'exploitation, les autorités sud-africaines occupent illégalement le territoire de Namibie, où elles font aussi régner leurs abominables pratiques racistes. A partir du territoire namibien, et dans le but d'étendre leur odieux système d'oppression, les autorités sud-africaines ont envahi la République populaire de l'Angola et lancé contre son peuple héroïque l'agression la plus infâme et la plus criminelle.

De quelle autorité morale un gouvernement comme celui des racistes sud-africains, condamné par l'Organisation des Nations Unies parce qu'il viole systématiquement les droits les plus élémentaires des populations qu'il asservit, peut-il se prévaloir pour parler de questions "humanitaires"? Qui ce régime pense-t-il tromper en se déclarant hypocritement préoccupé par le sort des "réfugiés" ou des "personnes déplacées"? Ces personnes ne sont-elles donc pas victimes d'une guerre déclenchée par les autorités sud-africaines elles-mêmes? Ne compte-t-on pas par millions les Africains qui ont été brutalement spoliés de leurs terres, sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées, se trouvent en butte à la discrimination et sont harcelés dans leur propre pays, en Afrique du Sud et en Namibie, par suite de la pratique ignominieuse de l'apartheid?

Dans sa lettre du 22 janvier (S/11938), le Ministre sud-africain des affaires étrangères mentionne la présence de 2 800 réfugiés dans trois camps situés "près de la frontière entre l'Angola et le Sud-Ouest africain" et de 2 200 dans "le port sud-africain de Walvis Bay". Dans sa communication du 6 février (S/11970), M. Muller a été plus précis et a indiqué que les "camps de réfugiés" installés par les autorités sud-africaines se trouvent sur le territoire angolais à Calai, Chitado, Cuangar et Pereira de Fça. Il est donc évident que ces installations violent l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République populaire de l'Angola, Etat indépendant et souverain, membre de l'Organisation de l'unité africaine et reconnu par un nombre de pays sans cesse croissant. La première question à laquelle M. Muller devrait donc répondre est celle-ci : de quel droit les troupes sud-africaines se trouvent-elles dans cette zone au sud de l'Angola? Qui leur a demandé d'y venir?

D'autre part, la véritable qualité des personnes auxquelles se réfèrent les lettres du Ministre sud-africain des affaires étrangères n'est pas claire. Il y a lieu de rappeler qu'à la fin de l'année dernière et au début de cette année, période à laquelle se réfèrent lesdites communications, les troupes d'invasion sud-africaines occupaient et contrôlaient une partie du territoire de l'Angola qui s'étend bien au-delà de la zone où se trouvent les "camps de réfugiés". Cependant, d'après les communications de l'Afrique du Sud, il y avait dans cette zone à ce moment-là quelque 12 000 personnes "déplacées". S'il en était ainsi, s'il s'agissait de populations du sud de l'Angola, occupé jusque-là par les Sud-Africains, qui les aurait déplacées? Qui a provoqué ce déplacement de la population et en est responsable?

Au vu des événements du passé, qui sont bien connus, des pratiques des racistes de l'Afrique du Sud et de la Namibie et des méthodes employées par les anciens colonisateurs portugais dans cette région de l'Angola - lorsque, dans une vaine tentative d'empêcher ses habitants d'appuyer les forces révolutionnaires du MPLA, ils les ont expulsés de leurs terres pour les enfermer dans des camps de concentration et dans des "villages stratégiques" du genre de ceux que les impérialistes des Etats-Unis ont rendus célèbres au Viet-Nam - il conviendrait de rechercher si les réfugiés et les personnes déplacées dont parle M. Muller ne seraient pas également victimes de cette forme de guerre criminelle que connaissent bien les racistes de Pretoria.

Si, d'autre part, les personnes en question n'étaient pas originaires de l'Angola, et compte tenu des nombreuses informations - informations dont la vérité a été établie - faisant état de la présence de mercenaires étrangers qui, avec les troupes sud-africaines, et sous leur direction, ont combattu les patriotes angolais, précisément dans la zone à laquelle fait allusion M. Muller, il faudrait se demander si les "déplacements" de personnes et l'installation de "camps de réfugiés" ne seraient pas liés à la mobilisation d'assassins internationaux à la solde de l'impérialisme en vue d'imposer l'esclavage du racisme et du colonialisme au peuple angolais.

Je dois souligner en outre que les autorités sud-africaines elles-mêmes ont admis plus d'une fois la présence de leurs forces armées dans le sud de l'Angola et ont déclaré qu'elles avaient l'intention de l'occuper et d'en faire une zone fortifiée et contrôlée par leurs troupes le long de la frontière avec la Namibie. Il faut donc supposer que, dans le cadre de ces plans belliqueux et parfaitement illégaux, les Sud-Africains ont prévu ces "camps" pour y enfermer les populations civiles "déplacées" par eux.

Devant pareils faits et compte tenu du lourd dossier des relations entre l'ONU et le régime sud-africain et du mépris complet de ce dernier pour tous les buts et principes de la Charte, ce qui lui a valu d'être condamné à de nombreuses reprises, et de la façon la plus énergique, par l'Organisation, il est incroyable et honteux que les autorités de Pretoria prétendent se présenter comme chargées d'une tâche "humanitaire" en Angola et en Namibie et sollicitent à cet effet le concours de l'ONU.

Si M. Muller avait quelque "préoccupation" du bien-être du peuple angolais, la seule chose qu'il devrait faire, ce serait recommander à son gouvernement de mettre fin immédiatement et sans condition à son agression criminelle et de retirer sur l'heure toutes les troupes et le personnel sud-africains, ainsi que les mercenaires à son service, de toutes les régions du territoire angolais qu'ils occupent encore. Si cette "préoccupation" portait également sur la région située plus au sud, il pourrait aussi suggérer à son gouvernement de respecter les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Cour internationale de Justice et de renoncer sans plus tarder à tout le territoire de la Namibie, qu'il occupe illégalement, y compris la zone de Walvis Bay, qui en fait partie intégrante.

Les responsables sud-africains et les impérialistes qui leur apportent aide et soutien ne peuvent plus tromper personne. Leurs innombrables crimes contre les masses africaines exigent l'adoption de mesures efficaces, qui mettent fin à leurs abus et accélèrent la libération totale des millions d'hommes et de femmes prisonniers de leur ignoble régime d'exploitation et de discrimination.

Les glorieuses victoires de la République populaire de l'Angola, fruit de la lutte et de l'abnégation de ses combattants héroïques dirigés par le MPLA et de la ferme solidarité de la communauté socialiste et des révolutionnaires du monde entier, ont montré que les jours de l'esclavage colonialiste et raciste sont comptés.

Pour parvenir à la pleine émancipation des Africains et abréger les souffrances de ceux qui sont encore victimes de l'oppression, il faut une action internationale, l'action la plus vaste et la plus efficace possible, et aujourd'hui comme par le passé, l'ONU a un rôle important à jouer à cet égard, pour vaincre et liquider le colonialisme et le racisme en Afrique australe.

Je vous serais obligé, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Cuba auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ricardo ALARCON

